



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
8 NOVEMBRE 2017**

Numéro

DEL 2017.11.08/166

Le **mercredi 8 novembre 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : TRAVAUX 4

Objet : CONTINUITÉ
CYCLABLE ET MOBILITÉ
DOUCE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME D'ACTION
DU TERRITOIRE À ÉNERGIE
POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE -
ACTUALISATION DU PLAN
DE FINANCEMENT -
DEMANDE DE
SUBVENTIONS

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Étaient représentés :

MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard;
MARCELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille;
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno.

Convocation**Date :** 31/10/2017**Affichage :** 31/10/2017**Absents excusés :**

MARTINEZ Gilles, MARCELLO Marie, MILLET Thibault,
ROMAIN Manuel, MUHLACH Catherine,

**Nombre de membres
du conseil municipal****En exercice :** 33**Présents :** 28**Nombre de
suffrages****exprimés :** 32**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Francine DAERDEN

Dans le cadre du programme d'action du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la commune a répondu à la sollicitation du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras et du Parc Naturel Régional du Queyras PETR et a manifesté son intérêt pour plusieurs actions dont l'action suivante :

Action 9-3 : Continuité cyclable et mobilité douce

Depuis plusieurs années, la commune de Briançon mène conjointement avec les communes de la Guisane (La Salle les Alpes, Le Monétier les Bains, Saint-Chaffrey) un projet de voie cyclable dite voie verte de la Guisane, permettant de relier Briançon à l'ensemble de la vallée.

La commune souhaite initier cette voie cyclable sur son territoire en aménageant en 2018 les berges de la Guisane sur une longueur de 450 m, constituant le premier tronçon de cette future voie verte.

L'enveloppe spéciale pour la transition énergétique permettra de financer des travaux d'aménagement des berges avec un revêtement en stabilisé, la mise en place de barrières en bois et la signalisation verticale (jalonnement et signalétique directionnelle).

En réponse à un des objectifs stratégiques du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Briançonnais, ces travaux concrétiseront la réalisation de cette voie verte, dédiée aux déplacements actifs et aux loisirs.

Après avoir été étudié en phase projet, le montant de ces travaux est actualisé à 90 000 € HT. Le département sera également sollicité pour leur financement.

Le plan de financement s'établit désormais comme suit :

État TEPCV (44.5%)	40 000,00 €
Département (35.5%)	32 000,00 €
Ville (20%)	18 000,00 €
Total	90 000,00 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

TRANSMIS LE

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM